

Integration du systeme de rails AluTrax de ProSafety dans le systeme de toit plat MSP Schweizer

Base et conditions prealables

- Teste selon la norme DIN EN 795:2012 types D et E
- Utilisable dans les systemes EW / S / toiture vegetalisee
- **Bloc modulaire avec au moins 8 modules**
- **Poids total du bloc modulaire : au moins 812 kg**
- **Profile de base largeur minimale 300 mm** dans le sens du rail
(*Ne pas utiliser le profile de base MSP-FR-EW-BP 150 !*)
- Systeme de rails AluTrax de ProSafety
- Aucune piece supplementaire de Schweizer, tous les composants du dispositif d'ancrage sont fournis par ProSafety



Définition de la protection antichute

On distingue 3 types de dispositifs antichute :

- Protection collective (par exemple un garde-corps ou similaire)
- Systemes de retenue (systemes à cable ou à rail) : une chute est impossible en cas d'utilisation correcte
- Dispositif antichute par un dispositif d'ancrage (une chute est possible)

Sur les installations solaires, seuls la **protection collective** ou le **systeme de retenue** peuvent être utilisés. Les dispositifs d'arrêt de chute ne sont autorisés que dans des cas particuliers.

Planification

En principe, la planification d'un dispositif antichute est effectuée par le distributeur. Pour le systeme MSP-FR de Ernst Schweizer AG, le fabricant est ABS GmbH en Allemagne et le distributeur ProSafety AG est ses partenaires commerciaux (voir sous « Contact »).

Le positionnement du systeme de rails est spécifié par le distributeur et la conception de l'installation photovoltaïque est adaptée en conséquence. Afin d'éviter plusieurs corrections de la planification, les principes de positionnement des systemes de sécurité doivent être pris en compte dès la conception de l'installation photovoltaïque.

Les prescriptions des pays concernés et les autres dispositions telles que celles des assureurs accidents, les lois, les normes et les directives doivent être prises en compte.

Informations supplémentaires sur la dilatation longitudinale

La taille maximale des blocs du systeme pour toit plat MSP est d'environ 14 x 14 m, ce qui est nettement plus limité que le systeme de rails AluTrax, qui peut être installé en une seule pièce sur des distances allant jusqu'à 50 m.

Grâce au guidage coulissant du rail dans les supports, l'installation photovoltaïque peut s'étendre indépendamment du systeme de rails.

Il est recommandé de réaliser le systeme de rails en L avec un seul élément d'angle.

Systemes solaires de Schweizer

Fiche technique Systeme de montage PV MSP-FR

Protection antichute pour systeme de toit plat

Exemple : Suisse, Allemagne, Autriche

Les prescriptions des assurances accidents SUVA, DGUV, AUVA sont les suivantes :
(sous reserve de modifications)

- Une distance optimale de 2,5 m entre le dispositif d'ancrage et le bord de chute est recommandee (des distances plus petites ou plus grandes, de 2,0 m à 3,0 m, sont possibles avec un EPI antichute regle en consequence, à clarifier avec des specialistes)
- Prevoir des chemins de circulation d'au moins 0,6 m
- Les coupoles ou fenetres de toit doivent être considerees comme des bords de chute, sauf si elles sont resistantes à la rupture (protection collective disponible).

Attention, valable uniquement en Suisse !

- Les chemins piétonniers doivent avoir une largeur minimale de 0,6 m.
- Les espaces entre l'installation photovoltaïque et le bord du toit ne doivent pas être compris entre 0,25 m et 0,6 m.

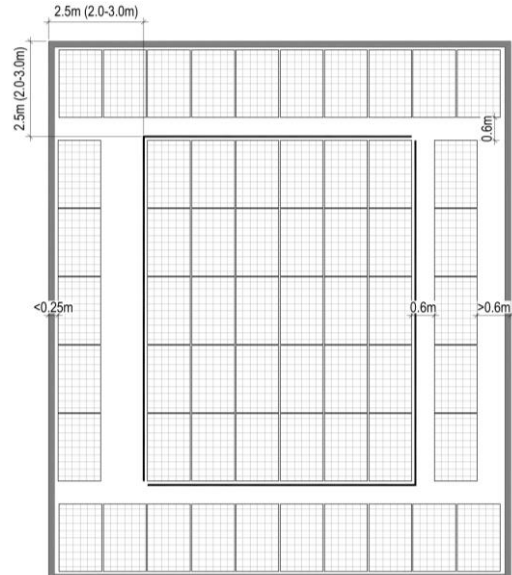
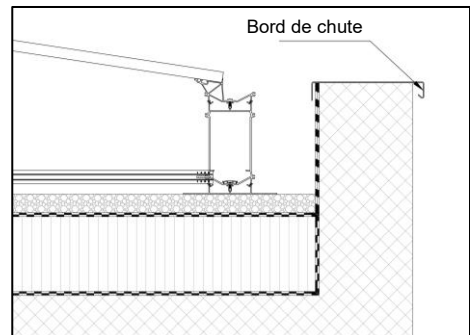


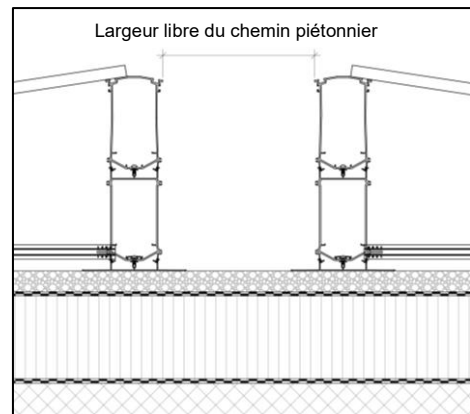
Illustration1 Extrait de la SUVA

Exemple de toit – plan

- Point de référence sur le bord de chute (bord extérieur du toit)

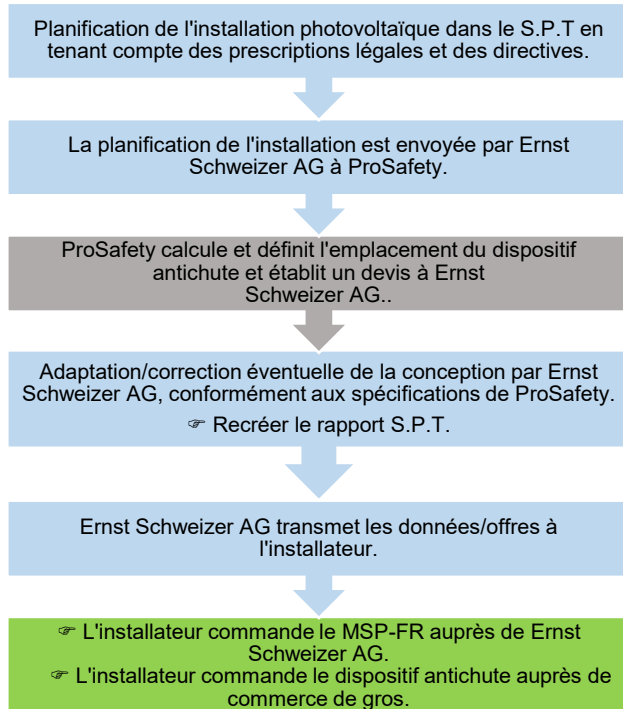


- Largeur libre définie pour le chemin

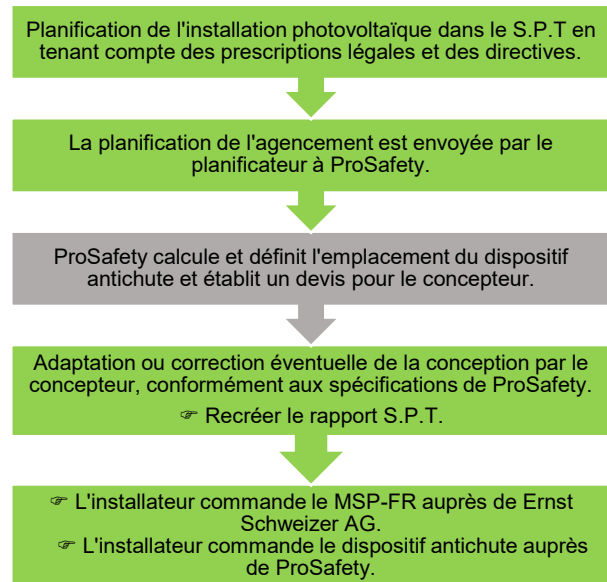


Déroulement du projet avec protection anti-chute intégrée

à propos Ernst Schweizer AG



à propos Concepteur / Installateur



Contact :

Allemagne

WorkProtect GmbH
Sebastian Klenke
+49 (0) 3222 1853 028
info@workprotect.de

Autriche

WorkProtect GmbH
Sebastian Klenke
+49 (0) 3222 1853 028
info@workprotect.de

Suisse

ProSafety AG
Sebastian Klenke
+41 41 534 54 56
angebote@sturzsicherungen.ch

Reste de l'Europe

Pour connaître les interlocuteurs dans d'autres pays, WorkProtect GmbH se fera un plaisir de vous aider :
WorkProtect GmbH: info@workprotect.de +49 (0) 3222 1853 028